

INFORMATIONS SUR LES RISQUES ET RESPONSABILITÉS EN LIEN AVEC LE RADON

LE RADON, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le radon est un gaz radioactif naturel issu de la désintégration de l'uranium-238 omniprésent dans la croûte terrestre.

Incolore et inodore, il pénètre dans les bâtiments par les défauts d'étanchéité des surfaces bâties contre le terrain.

Après le tabac, le radon et ses produits de désintégration sont la deuxième cause la plus fréquente de cancer du poumon voire la première cause chez les non-fumeurs en Suisse. En 1987, il a été classé « cancérogène pulmonaire certain » par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). En Europe, il est à l'origine de près de 10 % des cancers du poumon. Sur les 2'700 victimes annuelles du cancer du poumon en Suisse, 200 à 300 d'entre-elles lui sont attribuables.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

En 2017, suite aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Suisse a révisé l'Ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP, 2017) entrée en vigueur le 01.01.2018. Elle établit un niveau de référence de 300 Bq/m³ qui s'applique pour la concentration annuelle moyenne de radon dans les locaux où des personnes séjournent régulièrement durant plusieurs heures par jour (art. 155 al. 2). Les nouvelles constructions doivent être construites selon les règles de l'art (norme SIA 180/2014) et respecter une valeur inférieure à 300 Bq/m³. Seule une mesure officielle du radon peut attester de l'atteinte des objectifs. En outre, une valeur seuil de 1000 Bq/m³ est applicable en concentration moyenne annuelle de radon, sur les places de travail.

OBLIGATION DE MESURE

Les cantons ont le devoir d'effectuer des mesures du radon dans les écoles et les jardins d'enfants (art. 164 al. 2). En cas de

dépassement de la valeur de référence dans une école, le canton ordonne l'assainissement dans un délai de 3 ans à compter de la constatation de dépassement (art. 166 al.2). De plus, les entreprises disposant de postes de travail exposés au radon doivent veiller à ce que des mesures du radon soient effectuées par un service de mesure agréé (art. 165 al.1).

CENTRE ROMAND DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET DU RADON

Le Centre romand de la qualité de l'air intérieur et du radon (croqAIR) héberge le Service technique romand de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de gestion du risque lié à la présence du radon dans le bâtiment. Il est également Service de mesure agréé du radon reconnu par l'OFSP.

Ses activités se déclinent autour de trois axes : la formation continue, la recherche et la prestation de service. croqAIR est le centre officiel romand pour la formation des consultants radon reconnus par l'OFSP en Suisse romande.

CroqAIR fait partie entière de l'institut Transform, institut de recherche en architecture de la HEIA-FR ainsi que du Smart Living Lab.

CONTACTEZ-NOUS

HEIA-FR

Centre romand de la qualité de l'air intérieur
et du radon (croqAIR) – Smart Living Lab
Halle Bleue – Site BlueFactory
Passage du Cardinal 13b
1700 Fribourg

[+41 26 429 66 23](tel:+41264296623)
eifr-croqair@hefr.ch
www.croqair.ch

GESTION DU RISQUE ASSOCIÉ À LA PRÉSENCE DE RADON ET PRESTATIONS DE CROQAIR

MESURE OFFICIELLE DU RADON

Il s'agit d'une mesure de dépistage à l'aide de dosimètres passifs. Elle peut être entreprise dans divers types de bâtiments allant de l'habitation, aux postes de travail ou encore aux écoles. Un protocole de mesure défini par l'OFSP s'applique dans chacun des cas. Les dosimètres sont installés pour durant 90 jours consécutifs entre octobre et mars ou sur une année entière. Seul un service de mesure agréé pour la mesure du radon peut effectuer de telles mesures. Les résultats sont ensuite transcrits sur la base de données radon de la Confédération. Les délais d'assainissement sont formulés par l'OFSP dans les [lignes directrices](#).

MESURE DE COURTE DURÉE DU RADON

Cette mesure dure 5 à 7 jours, incluant un WE. Elle suit une méthode reconnue par l'OFSP, à l'aide d'appareils de mesure homologués par METAS¹. Elle est proposée quand il n'est pas possible de disposer de 90 jours consécutifs en période de chauffage. Elle informe de la probabilité de dépasser 300 Bq/m³ dans le bâtiment, mais ne remplace pas la mesure officielle. Elle est recommandée dans le cas d'une transaction immobilière ou avant rénovation/transformation si la mesure du radon n'a pas été anticipée.

EXPERTISE RADON DANS LE BÂTIMENT

Cette mesure vise à comprendre, après avoir constaté un dépassement de la valeur de référence de 300 Bq/m³ à l'aide d'une mesure officielle, à la fois la dynamique du radon dans le bâtiment et à identifier les voies d'infiltration et de transfert du gaz. Le but est de proposer des solutions pour assainir le bâtiment par étapes et adaptées à la situation. Cette mesure est effectuée par un consultant radon, professionnel formé reconnu par l'OFSP.

EXPERTISE RADON DANS LES ÉCOLES ET LES JARDINS D'ENFANTS

Les écoles et jardins d'enfants sont des espaces particulièrement surveillés dans le contexte de

l'ORaP, 2017. À ce titre, une expertise radon doit être faite après dépassement de la valeur de 300 Bq/m³ dans un espace de séjour long dans les bâtiments scolaires. Cette mesure vise à comprendre la dynamique du gaz et à évaluer la concentration effective de radon à laquelle les enfants sont exposés durant leur présence en classe. Elle va permettre de définir des mesures constructives d'assainissement. Cette mesure est effectuée par un consultant radon, professionnel formé reconnu par l'OFSP.

MESURE DU RADON DANS LE TERRAIN

Cette mesure peut être réalisée dans le terrain pour connaître le potentiel radon avant nouvelle construction. Elle sera accompagnée de recommandations en vue d'une construction « sans » radon.

MESURE DU RADON DANS L'EAU

Le radon est soluble dans l'eau. Les eaux de source peuvent donc en contenir. Il est à ce titre possible de réaliser une mesure afin de s'assurer que l'eau de distribution est conforme à la valeur fixée par l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), à savoir ≤ 100 Bq/l.

ACCOMPAGNEMENT DU MAITRE D'ŒUVRE ET DU MAITRE D'OUVRAGE

Il est important d'anticiper les mesures constructives préventives dès l'avant-projet. Nous vous proposons des plans d'évaluation du risque et vous fournissons des recommandations et détails de construction pour la mise en œuvre de ces solutions. Nous assurons également le suivi du chantier concerné.

CONFERENCE ET FORMATION RADON

Nous proposons des séminaires et des cours sur le radon et la qualité de l'air intérieur en général que nous adaptions pour sensibiliser différents types de publics (public en général, professionnels, administrations...)

¹ [Institut fédéral de métrologie \(METAS\)](#)